

L'hon. M. Ricard: A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, je voudrais vous faire remarquer qu'on a dit un «non» en face.

M. le président: La présidence fait remarquer respectueusement au comité qu'elle espère que cela ne se répétera pas...

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le député de York-Simcoe qui a dit non.

M. le président: A l'ordre. Qu'il soit permis à la présidence de dire, à propos du rappel au Règlement, que lorsqu'il n'y a pas consentement, elle est parfaitement capable d'entendre une voix dissidente. La présidence est liée par le Règlement et en toute impartialité. J'espère que les députés ne croiront pas qu'ils sont tenus de signaler à la présidence à l'occasion, de part et d'autre de la Chambre, qu'il n'y a pas consentement.

Le député de Red Deer a la parole.

M. Thompson: Monsieur le président, il n'est pas facile de participer au présent débat. Je dis cela parce que le refus des députés ministériels, notamment le député de York, de faire preuve de la courtoisie habituelle en permettant aux députés de terminer leurs déclarations en est une preuve manifeste. De toute évidence, même les députés de l'arrière-ban ministériel ne tiennent pas à entendre un débat intelligent sur ce bill. Ils vont jusqu'à refuser cette courtoisie au très honorable représentant de Prince-Albert et au chef du Nouveau parti démocratique. On peut se demander à quoi peut servir de prendre part au débat. Nous avons l'impression de parler à des sourds. Les députés ministériels ne sont peut-être pas intéressés. Même s'ils l'étaient il est clair qu'ils ne veulent rien entendre de ce qui pourrait être une opposition légitime au bill à l'étude.

Je dis aussi, monsieur le président, qu'il est difficile de participer au débat, car le premier ministre, qui juge évidemment le bill assez important pour le parrainer, n'est jamais présent à la Chambre quand on en discute. En fait, nous ne voyons même pas son secrétaire parlementaire à cette occasion. Nous parlons donc dans le vide, pour ainsi dire. Il y a peu de chance que quelqu'un puisse avancer un argument qui serait écouté et bien accueilli, ce qui pourrait nous porter à croire que peut-être le contenu du présent bill est étudié avec intérêt.

Cela dit, je partage l'inquiétude exprimée cet après-midi par ceux qui m'ont précédé et par ceux qui ont déjà participé au débat. De fait, je dois dire—et j'ai réfléchi longuement à l'adjectif qui conviendrait ici et je ne l'emploie pas à la légère—qu'il s'agit de la mesure la plus trompeuse que j'aie jamais vue à la Chambre ou que le présent gouvernement ait jamais présentée, car son effet réel sera beaucoup plus sinistre—oui, c'est le bon mot—en ce qui concerne le processus parlementaire que la plupart d'entre nous s'en rendent compte.

Si cette mesure législative ne visait qu'à augmenter le nombre des ministres et des secrétaires parlementaires, cela ne tirerait pas tellement à conséquence; mais ce n'est là qu'un aspect des conséquences de ce bill. Au cours des quelques minutes dont je dispose, je vais tenter de montrer que ce projet de loi tend à éroder la trame même de notre institution. Devant le comportement affiché envers cette institution par beaucoup de nos jeunes et aussi par d'autres qui le sont moins, nous devrions nous interroger chaque jour sur ce que nous faisons afin de renforcer cette institution au lieu de l'affaiblir. Ce devrait être la préoccupation majeure non seulement des députés de la loyale opposition de Sa Majesté mais encore des ministériels. Je suis inquiet et c'est pourquoi j'emploie des adjectifs tels que trompeur et sinistre, car j'entrevois la continuation du phénomène de dévalorisation et d'érosion du système parlementaire qui est, à mes yeux, le mode de gouvernement le plus satisfaisant imaginé par l'homme.

● (4.20 p.m.)

Je voudrais simplement signaler quelques-unes des anomalies du bill. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement le fait que le gouvernement ne définit pas le champ d'opération d'un cabinet élargi, notamment en ce qui concerne les ministres d'État. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement le fait que l'on érode les pouvoirs du Parlement. Ce qui est également en cause, c'est le fait qu'on consolide davantage tout l'appareil bureaucratique gouvernemental qui devient de plus en plus difficile à diriger et qui prend une allure menaçante à l'égard des représentants élus du peuple. A mon avis, il n'y a pas au monde de pays plus «surgouverné» que le Canada. Nous avons trois paliers de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, et quand nous parlons du gouvernement, il ne faut en laisser aucun de côté. La meilleure façon de mettre la chose en lumière, c'est de dire que si nous faisons le total des dépenses des trois paliers de gouvernement, en déduisons les divers transferts qui s'opèrent entre eux, et rapprochions ces coûts ou dépenses du revenu national net, le revenu national étant constitué de ce que les Canadiens retirent en salaires, en dividendes, en commissions, de la vente de leurs denrées, ou de toute autre source, nous trouverions qu'ils leur en coûte environ 47 p. 100 de leur revenu pour se gouverner. Il n'est pas hors de propos d'en parler ici, parce que le bill à l'étude tend à augmenter la bureaucratie gouvernementale au palier fédéral.

Examinons brièvement la situation actuelle. Il y a 155 députés ministériels à la Chambre. Le cabinet comprend 29 membres, y compris le premier ministre et trois ministres sans portefeuille. C'est donc le cabinet le plus nombreux de notre histoire. Il existe 16 secrétaires parlementaires, un Orateur suppléant, un whip et un whip adjoint, un vice-président et un président des comités. Voilà au total 62 députés ministériels qui ont des fonctions précises en plus d'être représentants élus.

Si l'on considère les observations du premier ministre, lorsqu'il a troublé la tranquillité des secrétaires parlementaires l'automne dernier, en laissant entendre qu'il avait l'intention de changer à tous les deux ans les titu-